

MAISON FRANCE SERVICES (VOIR FLYER)

La Maison France Service de Martel a déménagé et se trouve dorénavant avenue de Nassogne. De nouveaux services et horaires vous sont proposés, alors n'hésitez pas à les contacter pour vos démarches administratives. Vous trouverez tous les renseignements dans le flyer joint au bulletin d'information.

RECENSEMENT CITOYEN

Pour rappel, chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser (recensement militaire). Pour cela, venez simplement en Mairie avec votre enfant, sa pièce d'identité et votre livret de famille. Il vous sera remis une attestation de recensement nécessaire lors de certaines démarches (par exemple, pour son inscription au baccalauréat). Le recensement permet également à l'administration de convoquer le jeune à la journée « Défense et Citoyenneté ».

TRAVAUX CONCESSIONS CIMETIÈRE

Avant d'entreprendre ou de faire réaliser des travaux sur votre ou vos concessions, vous devez au préalable déposer une demande auprès de la Mairie, en renseignant un formulaire disponible en Mairie ou en faire la demande par mail.

ÉTAT CIVIL

Le 25 février 2022, est née **Maina PEREZ**, fille de Kin PEREZ et Kathleen MEUNIER-FLOIRAC

Le 23 mai 2022, **Solène WEULERSSE** et **Florian LESCURE** se sont mariés à la mairie de Creysse

Le 22 décembre 2021, est décédée à l'âge de 87 ans, **Josette AIGUIER**

Le 6 janvier 2022, est décédé à l'âge de 66 ans, **Emmanuel DECLERCQ**, époux de Sabine GRUSON

Le 26 mars 2022, est décédé à l'âge de 90 ans, **Guy CIRCAL**, époux de Suzette SALESSE

Le 14 avril 2022, est décédée à l'âge de 89 ans, **Anne-Marie MEYRIGNAC**, veuve de Jean VITRAC

Le 15 mai 2022, est décédé à l'âge de 73 ans, **Jean-Pierre SAURIE**, époux de Nicole DELPY

Le 11 juin 2022, est décédé à l'âge de 80 ans, **Claude CROUTELLE**, époux d'Arlette LAFON

Accueil du public en Mairie

Lundi et Jeudi de 14h00 à 17h00

Samedi de 9h00 à 12h00

Permanence du Maire le samedi
de 11h00 à 12h30

Tél. 05 65 32 22 18

Fax 05 65 32 23 51

mairie.creysse@wanadoo.fr

Déchetterie de Martel

Horaires d'ouverture

Mardi et Vendredi de 14h00 à 18h00

Mercredi, Jeudi et Samedi de 9h00 à 12h00

Tel : 05 65 27 19 42



FLASH INFOS juin 2022

LE MOT DU MAIRE

Nous sommes profondément affectés par la disparition de Jean-Pierre SAURIE. Il nous laisse le souvenir d'un homme attaché et engagé envers sa commune. Toutes les missions qui lui étaient dévolues, il les menait à terme avec beaucoup de rigueur. Également, il nous a guidé dans nos décisions par la pertinence de ses propositions. Jean-Pierre a marqué de son empreinte la commune.

Le Conseil Municipal et le personnel se joignent à moi pour assurer à sa femme Nicole, sa fille Véronique et sa famille, de notre soutien.

Avril est le mois du vote des budgets. En cette période d'inflation, ils ont été votés sans augmentation des taux d'imposition concernant le budget principal et des taxes relatives à l'assainissement.

Je profite de ces quelques lignes pour faire appel au civisme de chacun concernant les ordures ménagères. Malheureusement, trop souvent, les containers servent de dépotoir aux déchets et encombrants en tout genre. Il y va du respect du personnel communal et des personnes chargées de la collecte et du tri.

Afin d'éviter la propagation de cette incivilité, je proposerai la mise en place de mesures drastiques lors de la prochaine séance du conseil.

Pour rappel, les encombrants doivent impérativement être déposés dans les déchetteries de Martel, Souillac et Vayrac.

Le Conseil Municipal souhaite communiquer de façon plus régulière, en vous proposant des « Flash Infos ». Cependant, le traditionnel bulletin municipal « En montant le Coustalou » continuera d'être édité en fin d'année.

Je vous souhaite un bel été.

Guy FLOIRAC

ACTUALITÉ DE LA COMMUNE

LES MANIFESTATIONS À VENIR :

Juin

- « Club des Aînés de Creysse », visite du Château de Fénelon à Sainte-Mondane (24)
- « Comité des Fêtes de Creysse », **samedi 18 juin**, Feu de la Saint-Jean et Fête des Voisins

Juillet

- « Autour du Cacrej » et « Comité des Fêtes de Creysse », **du mardi 5 au vendredi 8 juillet** à 20h30 tous les soirs, Écoute musicale de Jean-Sébastien BACH « Le cantor, le musicien, le théoricien » à l'Église de Creysse
- « Comité des Fêtes de Creysse », **jeudi 21 juillet**, Marché Gourmand
- « Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval », salle du Moulin, **du lundi 25 au vendredi 29 juillet**, « Au secours ma rivière déborde ! Mémoire des inondations de la Dordogne Lotoise »

Août

- « Autour du Cacrej », **du samedi 6 au samedi 13 août**, salle du Moulin, exposition philatélique « Au long de la Dordogne »
- « Comité des Fêtes de Creysse », **samedi 13 et dimanche 14 août**, Fête Votive
- « Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval », salle du Moulin, **du lundi 22 au vendredi 26 août**, « Au secours ma rivière déborde ! Mémoire des inondations de la Dordogne Lotoise »

Septembre

- « Comité des Fêtes de Creysse », **dimanche 11 septembre**, vide-grenier

Octobre

- « Autour du Cacrej », **samedi 8 octobre** à partir de 14h, projection du film de Lorblanchet « Pêcheurs de la Dordogne »

REMERCIEMENTS DONS UKRAINE

Le Conseil Municipal remercie vivement tous les administrés qui ont répondu à l'appel de la « Solidarité Ukraine » lancé par l'Association des Maires de France (AMF) et la Protection Civile. Les dons collectés à la mairie ont été déposés dans l'entrepôt de la Protection Civile à Assier.

LE PROJET COUCOO

Le projet a été abandonné pour des raisons administratives car les parcelles concernées sont des terres à vocation agricole.

L'ADRESSAGE DE LA COMMUNE

Comme annoncé dans le Bulletin Municipal de décembre 2021, un projet d'adressage de la commune est en cours d'élaboration. Les membres de la commission progressent dans ce dossier. Une nouvelle réunion de travail doit se dérouler courant juin, à l'issue de laquelle, nous vous inviterons pour échanger ensemble au sujet du choix des noms de rues et autres voies. Dès que la date de la consultation publique sera déterminée, nous vous en informerons.

STATIONNEMENT ET CIRCULATION

Dans le cadre de l'embellissement de notre village et pour éviter un afflux de voitures en bord de Dordogne comme c'est souvent le cas, notamment l'été, un arrêté municipal a été pris pour interdire la circulation des véhicules sur la route du Port.

Seuls les riverains, services, ayants droits (accès rivière pour mise à l'eau de barques ou bateaux) et cyclistes peuvent emprunter cette voie. Aucun véhicule ne peut stationner le long de cette route ainsi qu'aux abords de la plage sauf services de secours. Après mise à l'eau ou sortie de l'eau, les propriétaires ou utilisateurs de barques ou bateaux ne devront pas laisser en stationnement leur véhicule et / ou remorque.

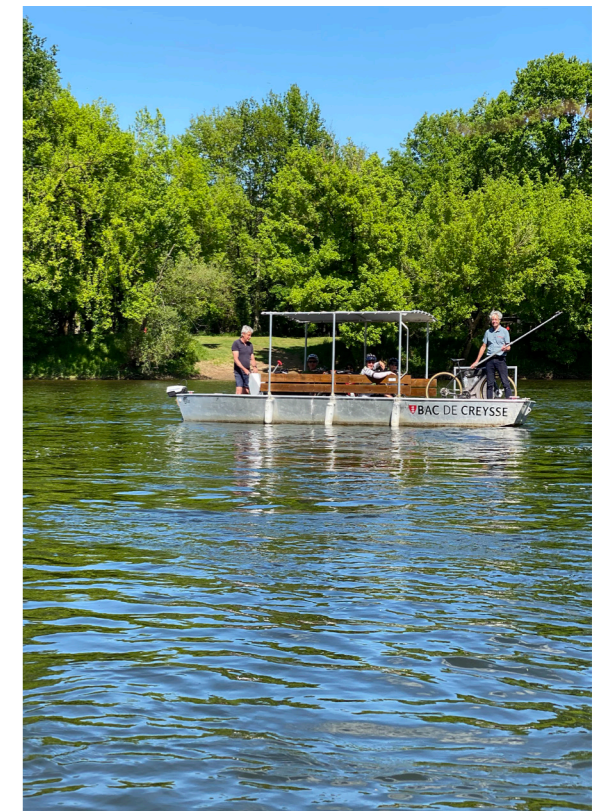
Nous vous rappelons également qu'il est interdit de stationner, sauf arrêt ponctuel de quelques minutes, dans le Bourg sur des emplacements qui n'y sont pas dédiés. Ce stationnement gênant, nuit à la fluidité de la circulation pour les piétons, cyclistes et autres usagers de véhicules.

LE BAC

L'association « Bac du Port de Creysse en Quercy » a le plaisir de vous confirmer l'ouverture des traversées de la Dordogne depuis le week-end du 1^{er} mai.

Le bac est ouvert les week-ends de 10h à 12h et de 15h à 18h. Pour la période estivale, la fréquence des traversées sera précisée ultérieurement. Le tarif fixé, en accord avec le Conseil Municipal, est de 1€ symbolique, l'aller-retour. La traversée est gratuite pour les enfants - accompagnés - de moins de 12 ans. Pour les groupes de plus de 6 personnes, une réservation est obligatoire afin d'organiser au mieux la traversée.

Pour réserver ou pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter l'association à l'adresse mail suivante : bac.creysse@gmail.com Les membres de l'association vous attendent avec impatience !



INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION

La concertation autour du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) reprend. Deux réunions publiques se tiendront le mardi 28 juin 2022 à 18h à la salle du Bellay à Souillac et le 5 juillet 2022 à 18h à la Mairie de Carennac.

Elles permettront de vous présenter l'avancement de la démarche et d'échanger avec vous. Le PPRI est un document réglementaire qui s'inscrit dans la démarche de prévention du risque d'inondation portée par l'État et pilotée par la Direction Départementales des Territoires (DDT) du Lot. Son objectif est de limiter les conséquences humaines, environnementales et économiques lors des crues.